

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAMES**  
**Mardi 06 octobre 2020 à 18H30 - Mairie de SAMES**

**Convocation du 29/09/2020 affichée le 30/09/2020 n° 148/2020**

L'an deux mille vingt, le six octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Yves PONS, Maire.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

ALVES Fernando	ETCHELECU Jean-Jacques
CANTAU Christian	FERNANDEZ Nathalie
DAGUIN Stéphane	HERBILLE Elisabeth
D'ALMEIDA Prudence	LADONNE Laura
DASQUET Anne	PASQUIER Annick
DUCAZAU Patricia	PONS Yves

**Absents-excusés** : DUMERCQ Benoît et NARBÉY Nicolas.

**Procuration** : Néant

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. **A 18H30** : Présence de M. Jon ETCHART (service collecte déchets de la Communauté d'Agglomération Pays Basque) pour organiser les réunions d'information et de distribution des badges.
2. **A 19H30** : Présence de M. Yannick FIEUX (EPFL) pour présenter la nouvelle convention de portage foncier avec la Commune de SAMES.
3. Décisions modificatives comptables.
4. Détermination d'un emplacement pour l'implantation des relais de téléphonie mobile à SAMES.
5. Nomination des commissaires titulaires et suppléants de la commission des Impôts Directs de SAMES (CCID), par le Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques.
6. Synthèse du travail des commissions communales.
7. Questions diverses.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, il a été décidé, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci devait être publique, et que le nombre maximal de personnes autorisées à y assister était de 10.

M. le Maire s'assure que chaque membre présent est porteur d'un masque et que la distanciation réglementaire est respectée.

Mme Nathalie FERNANDEZ est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux présents si le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 septembre 2020, qui leur a été transmis, qui a été affiché sur un panneau extérieur devant la mairie, qui a été publié sur le site internet de la mairie et qui a été transcrit sur le cahier des délibérations, appellent des observations de leur part ?

Aucune observation n'est émise. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

**I - Présence de M. Jon ETCHART (service collecte et valorisation des déchets de la Communauté d'Agglomération Pays Basque) pour organiser les réunions d'information et de distribution des badges.**

M. le Maire donne la parole à M. Jon ETCHART, responsable du service prévention, collecte et valorisation des déchets, au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) pour les 158 communes adhérentes.

M. ETCHART informe que les courriers avisant des dates des permanences pour informer les administrés du nouveau mode de collecte des déchets et de la remise des badges est en cours de distribution dans chaque boîte aux lettres.

Il rappelle les dates des deux permanences, qui se dérouleront au foyer de SAMES :

<b>Mercredi 21 octobre 2020</b>	<b>→ de 10H00 à 20H00</b>
<b>Vendredi 23 octobre 2020</b>	

M. ETCHART rappelle, entre autres, les objectifs et les enjeux de cette réforme :

**Les objectifs :**

- Diminuer les tonnages de déchets ménagers.
- Augmenter le tri sélectif ainsi que la pratique du compostage.
- Ajuster la qualité du service et les équipements disponibles pour l'utilisateur, tout en maîtrisant les coûts de gestion.

**Les enjeux :**

- L'enjeu environnemental (deux leviers : d'une part, nature et volume des déchets et d'autre part, mode de collecte et traitement).
- La maîtrise des coûts.
- La réglementation, notamment l'amélioration des conditions de travail et la santé des agents de collecte.
- Le Grenelle de l'environnement avec la baisse des ordures ménagères afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des déchets.

Pour ce qui concerne le fonctionnement des points collecte de Sames, il précise que le nettoyage est effectué chaque jeudi matin.

Par ailleurs, il informe que les badges seront attribués à une adresse (deux badges par ménage). Il précise que la taxe des ordures ménagères qui est actuellement en vigueur, ne sera pas modifiée pour le moment. De ce fait, il n'y aura pas de facturation liée à la quantité de déchets et au nombre de passages avec son badge.

M. DAGUIN interroge M. ETCHART, sur la protection des données des administrés qui seront enregistrés dans le fichier de la CAPB.

Enfin, les élus sont invités à fournir leurs disponibilités pour la tenue des deux permanences.

**II - Présence de M. Yannick FIEUX (EPFL)  
pour présenter la nouvelle convention de portage foncier avec la Commune de SAMES.**

M. le Maire donne la parole à M. Yannick FIEUX, responsable des relations avec les collectivités locales, au sein de l'Etablissement Public Foncier Local des Pyrénées-Atlantiques (EPFL).

M. FIEUX informe les conseillers présents des objectifs et des interventions de l'EPFL Pays Basque, qui a vu le jour fin 2005.

L'EPFL Pays Basque est compétent pour réaliser pour son compte ou pour le compte de ses membres ou de toute personne publique toute acquisition foncière ou immobilière en vue :

- ✓ De la constitution de réserves foncières.
- ✓ De la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

L'EPFL est un acteur permettant la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste via l'acquisition et/ou la création de réserves foncières destinées aux futurs projets d'aménagement des collectivités membres.

Une fois les biens acquis, sa mission principale est le portage foncier. Le portage foncier a pour objectif de permettre la constitution de réserves foncières sans mobiliser à très court terme les moyens financiers des collectivités maître d'ouvrage.

La maîtrise foncière est réalisée par l'EPFL Pays Basque qui achète, porte et gère le bien, pendant plusieurs années, en lieu et place de la collectivité. L'EPFL Pays Basque propose des durées de portage diversifiées à ses membres (*période séparant la signature de l'acte d'acquisition par l'EPFL Pays Basque de la signature de l'acte de cession à la Collectivité*) selon les natures de sollicitation et les objectifs opérationnels poursuivis. Les biens acquis par l'EPFL Pays Basque dans le cadre des conventions d'action foncière sont cédés au maître d'ouvrage de l'opération désigné par la collectivité locale au terme du délai de portage défini dans la convention d'action foncière.

Les activités de l'EPFL Pays Basque s'exercent dans le cadre de Plans Pluriannuels d'Intervention débattus et adoptés par le Conseil d'Administration de l'EPFL Pays Basque.

Les interventions de l'EPFL Pays Basque ont pour objet :

- L'habitat et la mixité sociale.
- Le développement économique.
- Les stocks fonciers de long terme.
- Les équipements publics et infrastructures publiques.
- La préservation du foncier agricole et environnemental.

M. FIEUX informe qu'une nouvelle activité de l'EPFL Pays Basque « BIZITEGIA » a été agréée par arrêté Préfectoral du 18 avril 2019 et a pour objectif de proposer aux jeunes ménages du territoire des logements en accession à la propriété à des coûts définitivement maîtrisés.

La démarche de **Bizitegia**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences dédiées aux Organismes Fonciers Solidaires, est construite autour des valeurs de **solidarité**, d'**efficacité** et de **respect des équilibres** qui font le Pays Basque.

A la demande des collectivités locales, l'EPFL Pays Basque peut :

- Réaliser des missions d'études foncières.
- Négocier et acquérir par voie amiable.
- Exercer, par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans les cas et conditions qu'il prévoit.
- Agir par voie d'expropriation pour son propre compte.

Aucune intervention de l'EPFL Pays Basque ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune concernée.

M. FIEUX précise que la commune de SAMES souhaite mener une politique foncière publique volontariste dans l'objectif de réaliser ou faire réaliser une opération de reconquête et de restructuration de son Centre Bourg.

Pour cela, la Commune a sollicité l'EPFL Pays Basque afin de :

- Dresser les éléments de connaissance foncière propre au secteur d'intervention.
- Définir des conditions et modalités de négociation.
- Arrêter les procédures d'acquisition.
- Négocier, acquérir et porter les biens fonciers et immobiliers nécessaires à la réalisation de son opération.

Par anticipation, la Commune bénéficie, depuis 2005, d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le Centre Bourg et a approuvé un Plan de Référence Communal également pour le Centre Bourg.

A l'issue de son exposé, M. FIEUX quitte la séance.

Ensuite, M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque et de lui permettre de signer la convention d'Action Foncière correspondante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, prend la délibération suivante :

**Délibération n° 1-06/10/2020 :**

**OBJET : Validation des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque : signature d'une Convention d'Action Foncière sur les secteurs « Ouest Centre Bourg » et « Est Centre Bourg »**

**M. le Maire expose au Conseil Municipal :**

La commune de SAMES s'est engagée dans une politique de restructuration de son centre-Bourg depuis plusieurs années. A ce titre, la commune a souhaité renforcer son activité foncière en assurant la maîtrise des biens nécessaires à la mise en œuvre de ses différents objectifs.

Ainsi un périmètre de ZAD a-t-il été instauré en 2015 pour une durée de 6 ans dans le but de contrôler les cessions et éventuellement d'intervenir en préemption.

Dans cette perspective, les parcelles « E 929, 931, 935 » représentant une surface totale de 2000 m<sup>2</sup> situées lieu dit le Bourg ont été identifiées et l'EPFL Pays Basque a été mandaté pour négocier et acquérir ces biens dans l'optique de créer une voie douce permettant de sécuriser une partie des déplacements générés par l'activité scolaire du secteur.

Ces biens ont été acquis par l'EPFL le 22 Aout 2018.

Au-delà de cette acquisition, il convient par ailleurs de considérer l'ensemble des opportunités foncières qui pourraient se présenter, tant en terrains bâtis qu'en terrains non bâtis.

Pour cela et conformément au Règlement d'Intervention de l'EPFL Pays Basque validé par son Conseil d'Administration en date du 08 février 2019 il est nécessaire de mettre en place une Convention d'Action Foncière « Centre Bourg », dont l'objet est de préciser les conditions relationnelles à établir entre l'EPFL pays Basque et la commune de SAMES.

Il est convenu que les biens acquis pour le compte de la commune :

- seront portés durant la durée conventionnée pour chacun des secteurs.
- L'EPFL sera associé par la commune aux réflexions relatives à l'élaboration des projets et au processus de désignation des Maitres d'ouvrage des opérations.
- en fin de portage ou par anticipation, les biens acquis par l'EPFL Pays Basque seront directement rétrocédés au (x)maitre(s) d'ouvrage des opérations.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décide à :**

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

- **de valider** les modalités de portage de 10 ans pour le Secteur Ouest Centre Bourg et 20 ans pour le Secteur Est Centre Bourg proposées par l'EPFL Pays Basque,

- **d'approuver** les termes de la Convention d'Action Foncière « Centre Bourg » actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays Basque (projet ci-joint) et d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

### III - Décisions modificatives comptables.

M. le Maire informe qu'il convient d'ajuster le dépassement de crédits au poste : 615231 (entretien voirie) pour un montant de 20 000 €.

Afin d'éviter ce genre de situation, la commission des finances demande que des devis soient établis pour le montant total des travaux, soit avant le vote du budget, soit en cours d'année. Il n'est pas tolérable de recevoir des factures, sans qu'il y ait eu préalablement des devis signés correspondant auxdites factures.

M. le Maire informe également que, suite à la crise sanitaire, le marché « groupement de commandes pour les travaux de voirie » attribué à la Sté BLS TP est prorogé d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Après un très large débat, le Conseil Municipal prend la délibération suivante, à l'unanimité des présents :

#### Delibération n° 2-06/10/2020 (Decision modificative n° 3/2020) :

**OBJET : Travaux supplémentaires entretien voirie communale.**

#### Section de fonctionnement - dépenses :

615231 (011) : Entretien voirie	+ 20 000
O22 : Dépenses imprévues	- 10 000
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	- 10 000

#### Décision modificative adoptée à :

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

Afin d'intégrer à l'actif de la commune la parcelle ayant été vendue par M. DATCHARY, pour l'euro symbolique, le Conseil Municipal prend la délibération suivante, à l'unanimité des présents :

**Projet de délibération n° 3-06/10/2020 (Décision modificative n° 4/2020) :**

**OBJET : Intégration à l'actif de la commune parcelle C n° 1285 (ex C n° 1197)  
Cession DATCHARY/Commune de SAMES.**

**Section d'investissement - opération d'ordre en dépense et recette :**

Dépense - compte 2112 (041)	1,00
Recette - compte 1388 (041)	1,00

**Décision modificative adoptée à :**

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

**IV - Détermination d'un emplacement  
pour l'implantation des relais de téléphonie mobile à SAMES.**

M. le Maire informe qu'en novembre 2017, il a été sollicité par un responsable de la Société TDF, pour l'implantation d'un pylône devant recevoir les antennes de téléphonie mobile à SAMES.

La parcelle A n° 370, appartenant à la Commune, a été proposée.

Un certificat d'urbanisme autorisant cette opération a été délivré à TDF.

Après consultation du conseil municipal, M. le Maire a signé un accord de principe, pour cette opération.

Des travaux d'électrification ont été entrepris par le SDEPA, concernant l'extension du réseau électrique pour l'alimentation du pylône TDF.

Le responsable de TDF a donné son accord de financement pour ces travaux (courrier du 29/08/2016).

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, M. le Maire recevait un mail, l'informant de l'arrêt de ce projet par TDF.

Par ailleurs, la commune ainsi que des particuliers sont régulièrement sollicités par des opérateurs de téléphonie mobile, pour d'éventuelles implantations de pylônes ou d'antennes.

Face aux multiples sollicitations des opérateurs, afin d'éviter la mise en place de plusieurs antennes, dans différents endroits de la commune, et étant donné que des travaux d'électrification ont été entrepris sur une parcelle communale pour l'implantation d'un pylône, M. le Maire rappelle qu'il a évoqué lors du dernier conseil municipal la prise d'une délibération décidant ou préconisant ce genre de projet uniquement sur la parcelle communale.

Après renseignements pris auprès du service juridique de l'Agence Publique de Gestion Locale, une délibération de ce type serait illégale, la seule solution possible étant de prévoir dans le PLU un (ou des) emplacement(s) réservé(s) pour ces implantations d'antennes.

M. DAGUIN propose qu'un courrier soit adressé aux opérateurs les informant de la parcelle communale disponible et alimentée en électricité, pour recevoir un pylône, ou des antennes.

M. ALVES se chargera de consulter l'Arcep, qui est l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes, au statut d'autorité administrative indépendante (AAI).

**V - Nomination des commissaires titulaires et suppléants  
de la commission des Impôts Directs de SAMES (CCID),  
par le Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques.**

Par délibération en date du 28 juillet 2020, le conseil municipal a établi une liste de contribuables pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Après examen de ladite liste et conformément à l'article 1650-2 du code général des impôts, la Direction Générale des Finances Publiques a désigné les membres titulaires et suppléants de cette commission, comme suit :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
DATCHARY Francis DIRIBARNE Jacquy DAUGAREILH Laurent GARAT Maryse PASQUIER Jean-Louis MOUSSIER Carine	MORANCY Nicolas DOUAT Xavier LAFARGUE Olivier SERRES-COUSINÉ Fabienne MALOU Catherine CARRICABURU Françoise



Cette décision sera notifiée prochainement, à chaque commissaire, par courrier en recommandé avec A.R.

Marie-Christine COEZARD informe qu'elle a assisté avec Mme Annick PASQUIER, le matin même, à une réunion fiscalité organisée par la CAPB et animée par M. Stéphane DOCTEUR et Mme Christelle GAUCHER.

M. DOCTEUR proposera aux 158 communes de la CAPB d'intervenir, afin de présenter aux nouveaux membres des CCID, une note explicative, ainsi qu'une vidéo, pour ce qui concerne la mission qu'ils devront remplir le temps de leur mandat.

Il participera également à la réunion qui se déroulera début 2021, à l'initiative du service des Impôts.

Quant à Mme Christelle GAUCHER, elle se rendra très prochainement en mairie, afin de faire le point sur l'adressage de la Commune.

## **VI - Synthèse du travail des commissions communales.**

Mme Nathalie FERNANDEZ a sollicité chaque commission afin qu'une synthèse soit présentée au conseil municipal. Se sont exprimés :

### **La commission communication - proximité :**

Vice-Président : Stéphane DAGUIN

Une réunion de finalisation du sommaire du Sames info n° 2 s'est déroulée le 18 septembre dernier.

Étaient présents : Fernando ALVES - Anne DASQUET - Annick PASQUIER et Yves PONS.

La maquette du n° 2 de Sames info a été transmise à l'ensemble du conseil municipal pour information et remarques éventuelles avant impression.

L'annulation du repas des anciens et le report de l'accueil des nouveaux habitants ont été évoqués en raison de la crise sanitaire.

Une adresse courriel spécifique pour écrire au Maire a été créée.

La distribution des bulletins se fera à compter de la semaine 42. Un redécoupage des secteurs devra être établi, afin que les élus n'oublient aucune maison.

### **La commission Sécurité - Protection civile - Plan de sauvegarde :**

Vice-Présidente : Patricia DUCAZAU

Une réunion d'élaboration et de mise à jour du Plan de Sauvegarde s'est déroulée le 29 septembre dernier.

Étaient présents : Patricia DUCAZAU - Christian CANTAU - Nathalie FERNANDEZ - Yves PONS et Marie-Christine COEZARD, secrétaire de mairie.

Les documents existants ont été étudiés et seront très prochainement modifiés en tenant compte notamment de la nouvelle municipalité.

Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera mis à jour et sera distribué à la population.

La prochaine réunion est prévue : **Mardi 13 octobre 2020 à 14H00.**

**Le SIVU du RPI :**

Présidente : Nathalie FERNANDEZ

Une réunion s'est tenue le 23 septembre 2020. Etaient présents : Nathalie FERNANDEZ (tit), Jacques ETCHELECU (tit), Prudence D'ALMEIDA (supp) + SIVU Hastingués et la secrétaire de mairie d'Hastingués Anne-Marie LAFOND.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Points d'actualité : enquête « garderie », rentrée des classes, renouvellement du contrat d'assurance.
2. Prévoir un retour à la normale et organiser la rentrée des vacances de Toussaint (protocole, TAP, ...)
3. Mise en place de 5 groupes de travail.

Les 5 groupes de travail (GT) sont les suivants :

Restauration scolaire, temps périscolaire, travaux dans les écoles, secrétariat, COVID-19.

Les groupes de travail sont ouverts à tous les élus, qu'ils siègent ou non au SIVU. Les responsables de groupe prévoient les réunions.

1<sup>er</sup> octobre : GT secrétariat (uniquement les secrétaires)

1<sup>er</sup> octobre : 2 membres du GT restauration scolaire + cantinières pour la composition des menus.

**La commission travaux :**

Mme Elisabeth HERBILLE informe qu'un schéma prévoyant une modification de l'implantation du colombarium, des cavurnes et du jardin du souvenir a été proposée à l'architecte de l'Agence Publique de Gestion Locale.

## VII - Questions diverses.

**1) - Epicerie itinérante**

M. le Maire informe qu'il a reçu une demande de l'épicerie Béa'rik qui sollicite la possibilité de stationner son camion « épicerie itinérante » sur la commune de Sames.

Ce commerce de proximité itinérant propose un large choix de produits locaux en circuit semi-direct, mais également les produits de la vie courante. Pour faciliter l'achat des consommateurs, l'épicerie s'installe sur la place des villages ou directement chez l'habitant. En période estivale, un passage dans les campings ou les aires de camping-cars sera proposé aux vacanciers.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal ne s'oppose pas à cette proposition.

M. le Maire sollicitera un rendez-vous avec la responsable, afin d'obtenir plus de renseignements.

**2) - Téléthon :**

M. Prudence D'ALMEIDA informe qu'il a assisté, avec Mme Annick PASQUIER, à la réunion d'organisation du prochain Téléthon, au niveau du pôle territorial.

Après un large débat, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide d'engager la commune de SAMES au Téléthon qui se déroulera : samedi 05 décembre 2020.
- Décide d'organiser une marche sur le territoire de SAMES.

M. D'ALMEIDA coordonnera l'organisation de cette manifestation.

La prochaine réunion du pôle territorial se déroulera le 22 octobre 2020.

**3) - Assainissement du quartier Saint-Jean :**

Lors des dernières fortes pluies, des remontées d'eau ont été signalées au quartier Saint-Jean. Après vérification par le service assainissement de la CAPB, il est apparu que des eaux pluviales dites parasitaires s'écoulent dans le réseau d'assainissement provoquant des débordements, lors des précipitations importantes.

Des tests seront effectués par la CAPB afin d'identifier ces problèmes et des courriers seront adressés aux administrés ayant leur assainissement défectueux.

**4) - Dégradations dans les vestiaires de la salle des sports :**

M. Prudence D'ALMEIDA signale que des dégradations ont été constatées dans les vestiaires de la salle des sports, suite à un match de basket le week-end dernier.

Deux plaques du plafond des vestiaires de Sames ont été endommagées.

Il est précisé que des travaux importants de rénovation viennent d'être terminés dans ces vestiaires.

Il est demandé d'adresser un courrier au Président du Foyer Rural des Jeunes de Sames, afin de signaler cette situation.

M. Prudence D'ALMEIDA demande que les clés de la salle des sports soient changées. Il se charge de solliciter un devis.

---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H00.

Le Maire,  
Yves PONS



La secrétaire de séance,  
Nathalie FERNANDEZ

A large, dark handwritten signature, likely of Nathalie Fernandez, is written over the text of the secretary's name.